

# Assemblée fédérale.

## Discours d'ouverture

de

M. Raschein, président du Conseil des Etats.

Messieurs et chers collègues,

A l'ouverture de cette session extraordinaire de printemps, je dois avant tout rappeler la mémoire de deux hommes qui faisaient partie de l'Assemblée fédérale et qui, depuis la dernière session de décembre, nous ont été enlevés par la mort.

1. M. Georges Stockalper, conseiller aux Etats, de St-Maurice, Valais, naquit à St-Maurice en 1860. Après avoir suivi les classes du gymnase, il fit son droit à Sion et à Munich et s'établit dans sa patrie comme avocat. Peu après, la confiance de ses concitoyens l'appela à des fonctions publiques ; il a représenté son arrondissement au Grand Conseil depuis 1889 jusqu'à sa mort ; il présida le tribunal de district. Le Conseil des Etats ne le comptait parmi ses membres que depuis le mois de décembre 1896.

Bien que de constitution faible et délicate, Stockalper a déployé une grande énergie pour s'acquitter consciencieusement des nombreuses besognes qui lui furent confiées ; c'était un caractère aimable, un bienfaiteur des pauvres, honoré et estimé des amis et des adversaires. Une fatalité singulière a voulu que, comme son prédécesseur le député aux Etats Kalbermaten, il fut enlevé en plein âge viril.

2. En Louis Wuilleret, conseiller national de Fribourg, le Conseil national a perdu son doyen d'âge. Né à Romont en 1815, il fréquenta les écoles de cette localité, vint ensuite à Lucerne pour y apprendre l'allemand, puis fit son droit à Munich. Dès 1837, il pratiquait le barreau, et il lui fut donné, en 1887, de célébrer son cinquantenaire dans la plénitude de ses forces. Ce n'est que vers la fin des années 40 qu'il entra dans la vie publique. Elu en 1853 au Conseil national, il a fait partie de cette assemblée sans interruption jusqu'à sa mort.

En décembre 1896, il a présidé la séance d'ouverture comme doyen d'âge. Au service cantonal, il a, pendant de longues années, revêtu alternativement les plus hautes fonctions comme président du tribunal cantonal et comme président du Grand Conseil.

Je vous invite à honorer la mémoire des défunts en vous levant de vos sièges.

Messieurs et collègues,

Il vous appartient, me semble-t-il, de commémorer aujourd'hui encore autre chose que des décès ; nous avons à enregistrer l'acte accompli par le peuple suisse dans sa votation du 20 février.

Il y a juste un siècle que l'ancienne Confédération sombrait dans la faiblesse et dans la décomposition et que des hordes étrangères ravageaient notre pays ; l'antique vaillance ne fit pas défaut, et maint exemple fut donné de sacrifice et d'héroïsme, mais l'unité, la solidarité manquaient ; le lien qui eût dû unir en un faisceau les membres épars était trop relâché, trop affaibli pour résister au violent choc du dehors. Chacun des membres de la Confédération ne songeait qu'à son propre salut sans se préoccuper de celui du voisin. Dans les milieux gouvernementaux, on ne se rendait pas un juste compte de la portée des idées et des revendications de l'époque.

C'est ainsi que, d'un seul coup, s'effondra l'édifice à la construction duquel avaient travaillé, des siècles durant, tant de générations et pour lequel nos ancêtres avaient répandu tant de sang.

Un demi-siècle s'écoula — de 1798 à 1848 — jusqu'à ce qu'on parvint finalement à transformer en un Etat fédératif la fédération d'Etats imparfaitement reconstituée. Cette transformation importante s'opéra sans grande effusion de sang et sans de trop grands sacrifices — la meilleure preuve que le fruit était enfin mûr.

Après cinquante autres années — en février dernier — notre pays s'est de nouveau trouvé placé à un tournant décisif de son histoire. Il ne s'agissait point, à la vérité, d'une grave question constitutionnelle, mais d'une question économique de la plus haute importance, une question dont la solution décidera pour une large part, en bien ou en mal, du sort des générations à venir. Avec une majorité de plus de 200,000 suffrages, le peuple suisse a donné son approbation à la *nationalisation des chemins de fer*.

Une activité inouïe avait été déployée pour et contre le rachat des chemins de fer, et, le 20 février, le peuple est accouru aux urnes plus nombreux que jamais ; la participation au scrutin a même été plus forte qu'à la révision constitutionnelle de 1874.

Il a donc de nouveau fallu un demi-siècle pour mûrir ce fruit. En effet, déjà au cours de la discussion de la constitution de 1848, le problème de la construction des chemins de fer par l'Etat fut vivement débattu. Des promoteurs de l'idée, presque tous sont morts depuis longtemps ; il y a quelques semaines seulement que l'on portait en terre l'un de ces vétérans : le colonel Zschokke, à Aarau. Je ne veux pas retracer ici les diverses phases que la question a traversées ; vous les connaissez. Qu'il me soit permis seulement d'exprimer l'attente, au nom de tous, que *tous* coopèrent à mener à bien la grande entreprise de la nationalisation des chemins de fer, de telle façon qu'elle réalise les grandes et belles espérances qu'elle a suscitées.

Quels effets ce verdict populaire exercera-t-il sur la solution d'autres grands problèmes ? D'aucuns semblent croire que, du jour au lendemain, le peuple est devenu mûr pour réaliser les revendications de tous les partis. Je crois devoir vous mettre en garde contre un avis aussi optimiste. En tant qu'individus, il est vrai, nous vivons vite aujourd'hui, mais, comme par le passé, la vie des peuples se déroule lentement et sans soubresauts. Il suffit de consulter la table des referendum depuis 1848 pour s'en convaincre. La consultation populaire est, il est vrai, un bon instrument d'éducation démocratique ; mais, employée trop souvent, elle provoque la satiété, l'indifférence, le dégoût. En règle générale, l'homme du peuple n'aime pas à s'occuper beaucoup des affaires publiques. L'âpre lutte pour l'existence de sa maison et des siens l'absorbe à un tel point qu'il demande à être dérangé le moins possible par les votations communales, cantonales et fédérales. Il ne s'échauffe pour une cause que lorsqu'il s'est convaincu que telle réforme est urgente, telle innovation inéluctable. Mais, si on lui propose trop de choses à la fois, il rejette par pure méfiance ou par lassitude. Il conviendrait donc à mon avis et il serait de bonne politique de procéder avec modération, pour ne pas risquer que la belle concordance de vues entre le peuple et sa représentation ne soit troublée de sitôt.

C'est dans cet espoir que je déclare la session ouverte.

---

## **Assemblée fédérale.**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1898
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	22
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	18.05.1898
Date	
Data	
Seite	784-786
Page	
Pagina	
Ref. No	10 073 252

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.